

REPUBLIQUE DU BURUNDI
MINISTRE DE L'ACTION SOCIALE
ET DE LA PROMOTION DE LA FEMME

RAPPORT NATIONAL SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DE
LA MISE EN CEUVRE DES PLATE-FORMES D'ACTION
DE DAKAR ET DE BEIJING

Bujumbura, août 1999

*Ce rapport a été finalisé avec l'appui
du Fonds des Nations Unies
pour la Population – FNUAP*

TABLE DES MATIERES

	<u>PAGE</u>
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I : : Femme et Culture de la paix	4
Introduction	
1. <u>Actions menées</u>	5
1.1 Objectif n° 1 : Amener la femme à renouer avec les valeurs favorables à l'émergence d'une culture de la paix.	5
1.2 Objectif n°2 : Elargir la participation des femmes au processus de paix.	6
1.3 Objectif n°3 : Réhabiliter les femmes sinistrées dans leur dignité morale et humaine	9
2. <u>Contraintes et recommandations spécifiques</u>	9
CHAPITRE II : Femme et Santé	10
Introduction	10
1. <u>Actions menées</u>	11
1.1 Objectif n°1 : Réduire le taux de prévalence de la malnutrition, de l'anémie et de la carence en iode	11
1.2 Objectif n°2: Porter le pourcentage des femmes qui ont 3 consultations prénatales au cours de leur grossesse de 19% à 24%.	12

	<u>PAGE</u>
1.3 Objectif n°3 : Porter le pourcentage des femmes qui accouchent avec assistance d'une personne qualifiée de 12% à 17%.	13
1.4 Objectif n° 4 : Porter le taux de prévalence contraceptive de 3,5% à 7%	15
1.5 Objectif n°5 : Déduire le taux de séroprévalence du VIH/SIDA et des MST de 5% chez les femmes	16
1.6 Objectif n°6 : Assurer le dépistage et la prise en charge précoce des cancers gynécologiques et des troubles liés à la ménopause.	18
1.7 Objectif n°7 : Porter assistance aux adolescentes et aux femmes sinistrées ayant subi des violences.	18
2. Contraintes et recommandations spécifiques	19
CHAPITRE III : Femme, Education et Formation	20
Introduction	20
1. Actions menées	21
1.1 Objectif n°1 : Contribuer à une réduction de 5% des disparités de « genre » à tous les niveaux d'enseignement d'ici l'an 2000.	21
1.2 Objectif n°2 : Promouvoir l'alphabétisation fonctionnelle des jeunes filles non scolarisées et des femmes rurales.	23
1.3 Objectif n°3 : Faciliter l'accès des femmes à l'enseignement des métiers et à la formation permanente.	25
2. Contraintes et recommandations spécifiques	26
CHAPITRE IV : Femme et lutte contre la pauvreté	27
Introduction	27

INTRODUCTION

Le Burundi est un pays enclavé de la région des Grands Lacs d'une superficie de 27.834 Km² dont 2000 km² de Lacs. Il est délimité au Nord par le Rwanda, au Sud-Est par la Tanzanie et à l'Ouest par la République Démocratique du Congo (Ex-Zaire).

Avec une population estimée à 6.400.000 habitants en 1997, une densité moyenne de 240 habitants par km², le Burundi est l'un des pays les plus surpeuplés d'Afrique.

Avec un taux de croissance de 3% par an, et une moyenne de près de 7 naissances par femme, la population double tous les 20 ans, entraînant une surexploitation des sols et une atomisation des exploitations familiales souvent inférieures à 1 ha. Avec la crise, le taux de mortalité, est passé de 15 à 17 pour mille entre 1993 et 1998. L'espérance de vie varie entre 50-55 ans entre 1990-1998. Plus de 93% de la population vit de l'agriculture. La production agricole qui contribue à 56% à la formation du PIB est tenue par les femmes, estimées à 52% de la population.

Classé parmi les pays les moins avancés, le Burundi avait en 1993 un revenu annuel par tête de 155 dollars. La situation s'est détériorée en raison de la crise socio-politique enclenchée en octobre 1993 à laquelle se sont ajoutés l'embargo décrété par certains pays de la sous-région et le gel de la coopération.

Le contexte politique a fortement influé sur la situation socio-économique : plusieurs personnes se sont retrouvées dispersées, déplacées ou réfugiées et leurs biens détruits. Des infrastructures socio-économiques ont été détruites. Celles qui ont échappé à la destruction sont tombées en ruine faute d'entretien et maintenance.

L'évolution récente de la situation fait état de la suspension depuis le 23 janvier 1999, de l'embargo mais les effets de cette mesure ne se font pas encore sentir.

En même temps qu'il participe aux négociations de paix, le Gouvernement du Burundi étudie aujourd'hui, les voies et moyens d'une relance économique en associant les grands bailleurs de fonds traditionnels. C'est dans ce cadre qu'une Table Ronde des bailleurs est envisagé prochainement en Suisse.

C'est donc dans des conditions extrêmement difficiles qu'un plan d'action national à court terme (1998-2000) pour la mise en application du programme d'action de BEIJING a été élaboré et finalisé en 1998.

Ce Plan d'Action National se réfère à six domaines jugés prioritaires pour le Burundi, à savoir :

1. Paix et culture,
2. Santé
3. Education et formation
4. Lutte contre la pauvreté,
5. Droits de la femme et mécanismes institutionnels chargés de sa promotion,
6. Communication.

En dépit des circonstances défavorables, le Burundi a pu s'inscrire dans la logique mondiale en réalisant les actions suivantes :

- Participation d'une trentaine de femmes à la 4^{ème} Conférence Mondiale sur les Femmes de 1995 (BEIJING).
- Organisation de séminaires d'information et de sensibilisation sur les recommandations de cette Conférence.
- Mise sur pied d'un Comité National de suivi de BEIJING.
- Mise sur pied à travers tout le pays des comités de femmes pour la paix et le développement dans le cadre du suivi de BEIJING.
- Elaboration, sous la supervision du Comité National de Suivi de BEIJING, d'un Plan d'Action National pour la mise en application des recommandations de la 4^{ème} Conférence Mondiale sur les Femmes.
- Validation du Plan d'Action National par des techniciens issus des différents secteurs de la vie nationale.
- Participation des femmes burundaises aux fora en rapport avec le suivi de BEIJING.

Toutes ces activités ont été réalisées avec l'appui technique et financier du Bureau du PNUD à Bujumbura.

En plus du Comité National de suivi de BEIJING, le Ministère ayant la promotion de la femme dans ses attributions s'est reposé sur d'autres mécanismes institutionnels pour accomplir sa mission.

Ainsi, il a associé et sollicité la contribution de tous les autres ministères techniques concernés par les domaines prioritaires identifiés, dans la mise en application des recommandations de BEIJING.

De même des associations de femmes burundaises, dont certaines regroupées dans le CAFOB ont réalisé des activités dans des domaines variés intéressant la promotion de la femme.

Néanmoins, ces associations connaissent des contraintes d'ordre matériel, financier et organisationnel qui handicapent leur développement.

Les quelques ONGs internationales dont, le Centre pour les femmes basé à Bujumbura ont apporté leur pierre angulaire dans l'édification de la promotion des activités en faveur de la femme burundaise.

Enfin l'appui technique et logistique de quelques organisations internationales et des agences du système des Nations Unies a été très bénéfique. La mise sur pied d'un Comité inter-agences sur le gender est venue compléter l'action déjà visible du monde onusien.

Le présent rapport fait état des efforts qui ont été réalisés dans les domaines prioritaires, les contraintes majeures rencontrées ainsi que quelques recommandations.

Le rapport d'évaluation du Plan d'action national de suivi des recommandations de BEIJING s'articulent autour de trois chapitres principaux :

- Les réalisations portant sur les domaines retenus ;
- Les contraintes ;
- Les recommandations.

Malheureusement, le contexte général dans lequel évolue le Burundi actuellement n'a pas permis d'obtenir toutes les données nécessaires à l'évaluation exhaustive du pas franchi en faveur de la femme depuis la 4^{ème} Conférence Mondiale sur les femmes.

De plus, le temps relativement court entre l'élaboration, la validation du rapport et sa mise en application, influe sur les faibles résultats obtenus.

CHAPITRE I FEMME ET CULTURE DE LA PAIX

INTRODUCTION

Lorsqu'en 1995 se tenait la Quatrième Conférence Mondiale sur les Femmes à BEIJING, le BURUNDI souffrait d'une crise multidimensionnelle profonde qui avait éclaté deux ans auparavant.

En vue de ramener la paix et la concorde dans le pays; beaucoup d'initiatives, locales, régionales et internationales furent entreprises par différents intervenants en vue d'appuyer le Gouvernement du Burundi dans ses efforts de rebâtir le pays qui était déchiré par la guerre afin qu'il puisse renouer avec les valeurs véhiculant une culture de la paix.

Actuellement, si l'on fait le bilan, les principales interventions en la matière proviennent de l'Organisation des Nations-Unies et de ses agences dont certaines ont ouvert leurs bureaux au pays au moment même de la crise. Il s'agit notamment du Bureau du Représentant Spécial du Secrétaire Général de l'ONU, du Bureau du Représentant Spécial de l'OUA, du Centre des Nations-Unies pour les Droits de l'Homme, de la Maison de l'UNESCO pour une Culture de la Paix et l'UNIFEM qui sont venus appuyer dans cette action, d'autres partenaires comme le PNUD, l'UNICEF etc...

Des Organisations non gouvernementales internationales comme le SIDA (Agence Suédoise de Développement International), Alert International, Search For Common Ground, Africare, le Comité des Femmes pour la Paix et le Développement, Femme Africa Solidarité et d'autres ont également appuyé tant les institutions nationales comme le Gouvernement et l'Assemblée Nationale que les ONG locales dans leurs activités de recherche de la paix.

Au niveau de la politique générale du pays, le Gouvernement du Burundi accorde une place de choix au rétablissement de la paix. C'est ainsi qu'un Ministère Chargé du Processus de Paix a été mis en place depuis août 1997.

Toutes ces initiatives n'ont pas manqué d'inclure les femmes à tous les niveaux. Sur le plan national, les nombreuses actions menées par les femmes et visant le rétablissement de la paix ont été encouragées et appuyées au niveau local, régional et international.

C'est dans ce cadre que beaucoup d'associations féminines au Burundi, ont organisé diverses activités rentrant dans le cadre de la restauration et de la consolidation de la paix en faveur des hommes et des femmes, mais particulièrement des femmes du fait de leur rôle privilégié d'éducatrices.

Que ce soit au cours de ces conférences, ou dans d'autres fora organisés aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, le rôle prépondérant de la femme dans la résolution pacifique des conflits et dans l'impulsion d'une culture de la paix au sein de la société burundaise aura été chaque fois mis en exergue.

Le Plan d'action national pour la mise en application du programme d'action de BEIJING, a retenu les trois objectifs suivants dans le domaine femme et culture de la paix :

- Amener la femme à renouer avec les valeurs favorables à l'émergence d'une culture de la paix ;
- Elargir la participation des femmes au processus de paix ;
- Réhabiliter les femmes sinistrées dans leur dignité morale et humaine.

1. Actions menées

1.1 Objectif n°1 : Amener la femme à renouer avec les valeurs favorables à l'émergence d'une culture de la paix.

En vue d'identifier et vulgariser les valeurs positives traditionnelles en rapport avec la culture de la paix au sein de la société, quelques actions ont pu être menées :

- Une étude a été élaborée en 1997 par l'UNESCO pour identifier le rôle de la femme burundaise dans la résolution pacifique des conflits en se basant sur les expériences connues dans la société traditionnelle.
- Une étude en perspective qui sera menée par l'UNISEM, sera centrée sur l'identification de toutes les femmes ayant posé des actes remarquables dans la résolution des conflits burundais depuis l'indépendance à nos jours.

Dans le but d'encourager des productions culturelles et artistiques des hommes et des femmes pour la promotion des valeurs de paix, un festival culturel national autour du thème « culture de la paix » organisé à Bujumbura en janvier 1998 a permis à de nombreuses femmes venues de différents coins du pays de se distinguer dans les domaines comme la poésie, les chants, les danses ainsi que les sketches sur la paix.

La reconnaissance de l'importance de la femme dans la résolution pacifique des conflits se remarque par le fait que des femmes ont été admises au sein du Conseil National des Bashungantabe pour l'Unité Nationale et la Réconciliation, laquelle structure est en train de remettre à l'honneur et de moderniser l'institution des Bashungantabe qui, naguère, n'admettait pas de femmes en son sein.

1.2 Objectif n°2 : Elargir la participation des femmes au processus de paix.

Depuis 1997, le Burundi est engagé dans un processus de paix qui se mène sous deux volets : le volet intérieur et le volet extérieur. Le Ministère du Processus de Paix a été mis en place en vue de coordonner les différentes activités organisées tant au niveau interne qu'au niveau externe dans le cadre du rétablissement et de la consolidation de la paix au Burundi.

Aussi, que ce soit au niveau du dialogue politique intérieur, que ce soit au niveau des négociations de paix ouvertes à toutes les parties ou dans les conférences de paix, la femme burundaise est toujours présente et trouve régulièrement l'occasion de donner sa contribution.

Par le fait que la femme est parfois peu représentée dans certains secteurs politiques, une démarche volontariste est chaque fois adoptée là où les structures nationales l'intègrent de manière insuffisante en vue de l'impliquer davantage dans les multiples séminaires, colloques et conférences organisés conjointement par le Gouvernement, l'Assemblée Nationale et la Société Civile, particulièrement dans le cadre du volet intérieur du processus de paix. En effet, la catégorie « femme » est toujours considérée comme une entité à tenir en considération lors de l'identification des participants aux fora de paix.

De même, le critère « femme » est aussi considéré de manière systématique lorsqu'il s'agit d'identifier les personnes ressources (conférenciers, animateurs/modérateurs, rapporteurs...) lors des colloques ou conférences sur le processus de paix.

Même au niveau des communautés de base où persistent certains préjugés négatifs sur le statut de la femme, on a souvent assisté à des débats organisés dans le cadre du dialogue politique intérieur sur le processus de paix présidés par les femmes.

De leur côté, les femmes se sont organisées en vue de pouvoir participer au volet extérieur du processus de paix qui se mène à Arusha.

En effet à la demande des femmes et grâce à l'intervention des éminentes personnalités de la région, « le groupe femmes » a obtenu, depuis octobre 1998, le statut d'observateur aux négociations interburundaises de paix qui se déroulent à Arusha en Tanzanie.

S'agissant des fora réunissant les femmes elles-mêmes, le Bureau de l'UNESCO a organisé une rencontre de 103 femmes provenant de différentes associations féminines et des comités provinciaux de paix. Cette rencontre avait pour objectifs principaux :

- ñ D'échanger et discuter entre elles sur la crise burundaise et leur contribution dans ce cadre ;
- ñ D'échanger sur le rôle de la femme dans la transmission des valeurs sociales favorables à l'esprit de tolérance et au respect des droits de l'homme ;
- ñ De les amener à arrêter une stratégie commune et des activités à mettre en œuvre pour le retour et la consolidation de la paix dans le pays.

C'est grâce à l'appui des intervenants ci-haut cités que se sont tenues deux importantes conférences de paix, l'une à CAPE TOWN, du 28 septembre au 2 octobre 1998 qui regroupait les premières dames du Burundi et l'autre qui s'est tenue à KAMPALA, du 3 au 8 octobre 1998 et qui rassemblait 57 femmes leaders issues de toutes les composantes de la société burundaise.

En effet, avec l'appui du Comité des Femmes Africaines pour la Paix et le Développement, le PNUD et l'UNIFEM, les femmes burundaises venant de l'intérieur du pays et de la diaspora ont pu, dans le cadre de la recherche de la paix pour le Burundi, organiser une conférence de paix en Ouganda, sous le haut patronage de la Vice-Présidente de l'Ouganda, Dr Spécieuse WANDIRA KAZIBWE.

Elles devaient discuter des voies et moyens du retour de la paix au Burundi. Cette conférence, principalement réservée à la recherche des voies de solutions à la crise socio-politique au Burundi, devait constituer pour la femme un processus d'apprentissage sur la façon de jouer le rôle de restauration et de consolidation de la paix.

Les présentes à cette Conférence ont fait connaître les questions fondamentales qui les préoccupaient :

- Le cessez-le-feu ;
- La fragilisation de la femme par l'embargo alors imposé par les pays de la sous-région ;
- La non-participation du groupe « femmes » aux pourparlers d'Arusha ;
- L'inquiétude des femmes face à la montée de la violence dans la région des Grands-Lacs.

A cette même occasion, les participants à la conférence ont échangé en plénière et en commissions sur les questions qui sont traitées aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du Burundi et ont donné leur point de vue sur :

- La nature du conflit burundais, les problèmes de génocide et d'exclusion ;
- La paix et la sécurité pour tous ;
- La démocratie et la bonne gouvernance ;
- La reconstruction et le développement.

Le PNUD et l'UNIFEM n'ont pas seulement appuyé les femmes dans leur participation aux conférences régionales et mondiales traitant des questions de la femme, il ont aussi appuyé le Ministère de l'Action Sociale et de la Promotion de la Femme dans la mise en place des comités de femmes pour la paix et le développement au niveau de toutes les provinces et communes du pays.

Ces comités ont également bénéficié de l'appui de la maison de l'UNESCO pour une culture de la paix au Burundi.

C'est dans ce même cadre qu'en mai 1999, l'UNESCO a également démarré un projet d'appui à la sensibilisation et à la formation de la société civile en matière de résolution pacifique et de prévention des conflits par le dialogue.

De même « Femme Africa Solidarité » et le Centre Perry ont assuré en 1998 la formation dans les techniques et outils de résolution du conflit burundais en faveur des représentantes d'associations et ONGS Féminines burundaises.

De son côté, le Centre pour les Femmes qui a été ouvert au Burundi avec l'appui de Search For Common Ground constitue un lieu de rencontre pour les femmes et les associations cherchant à promouvoir le dialogue et la solidarité féminine à travers les tables-rondes, la formation, l'encadrement des associations, etc...

Dans le but de mobiliser les femmes autour des activités de paix et en même temps génératrices de revenus, 150 femmes membres des comités de paix relevant de 7 provinces du pays se sont rencontrées avec l'appui du Ministère de l'Action Sociale et de la Promotion de la Femme en collaboration avec le Programme Régional de l'UNESCO pour l'Éducation d'urgence, la communication et la culture de la paix.

En matière de résolution pacifique des conflits, le projet UNIFEM appuie la catégorie des organisations nationales qui œuvrent pour la paix et les femmes leaders au niveau de la base. C'est dans ce contexte que le Projet « Résolution Pacifique des Conflits » a formé 50 femmes leaders dans 7 provinces du pays avec la création des comités « DUSHIREHAMWE » au niveau des communes. Ce projet est également appuyé par Alert International et le Centre pour les Femmes.

S'agissant des associations et ONGs locales, le Conseil National des Eglises au Burundi (CNEB) à travers le Département de la femme, a organisé beaucoup d'activités dans le pays qui touchent aussi bien les membres de ces églises que les non membres en matière de consolidation dans leur milieu.

Une des grandes réalisations du CNEB, reste la création d'une Ecole pour la paix qui organise les niveaux maternels et primaire et qui ouvrira bientôt le cycle secondaire et après, l'université. Elle est basée à Gitega.

1.3 Objectif n°3 : Réhabiliter les femmes sinistrées dans leur dignité morale et humaine

Par rapport à cet objectif, le Bureau de l'UNESCO au Burundi a organisé quatre séminaires régionaux de sensibilisation sur la culture de paix en juin 1995 en faveur des sinistrés. Elle souhaite voir venir dans ces rencontres davantage de femmes que d'hommes.

En effet, toutes les enquêtes menées jusque-là ont montré que les femmes et les enfants chefs de ménage étaient plus nombreux que les hommes ce qui fait de cette catégorie de personnes d'incontournables récepteurs.

Du côté du Ministère de la Réinsertion et de la réinstallation des déplacés et des rapatriés, un ministère qui est né principalement pour gérer les effets de la crise, si un bon nombre d'activités sont menées en faveur des sinistrés, il convient de signaler qu'il n'y a pas de traitement préférentiel en faveur des femmes. Cependant, il s'est révélé que le volet « Habitat » appelait plus de compréhension envers elles à cause de la contribution exigée à tous les bénéficiaires mais qui s'avérait des fois difficile pour les femmes veuves, âgées ou sans enfants.

2. Contraintes et recommandations spécifiques

Une des contraintes majeures que l'on peut citer dans ce domaine « Femme et culture de la paix » est que beaucoup d'initiatives sont prises et beaucoup d'activités réalisées sans qu'aucune coordination efficiente ne leur soit assurée.

Aussi, les associations qui travaillent dans le cadre de la paix, surtout parmi celles qui sont nées avec la crise que traverse le pays, ne sont pas toutes connues.

Une liste exhaustive et une coordination de tous ceux qui interviennent dans ce secteur donneraient une plus grande visibilité de ce qui se fait.

CHAPITRE II FEMME ET SANTE

INTRODUCTION

Les activités de santé réalisées en faveur de la femme au BURUNDI depuis la Conférence de BEIJING en 1995 sont mises en œuvre non seulement par le Ministère de la Santé Publique mais aussi par d'autres ministères, et d'autres partenaires.

Nous retiendrons entre autres le Ministère de l'Action Sociale et de la Promotion de la Femme, (Projet Genre et Développement en zone rurale) du Développement Communal, de la Jeunesse des Sports et de la Culture, de l'Education Nationale (BSPES, BER), de la Planification du Développement (Planification de la population) et enfin du Ministère de la Communication (médias, projet IEC) etc..

Il s'agit également des partenaires comme l'OMS, le FNUAP, la Banque Mondiale, la Coopération Italienne, le PNUD, l'UNICEF, l'UNIFEM, l'UNESCO etc... et beaucoup d'ONGs nationales ou internationales œuvrant dans le secteur de la santé au BURUNDI.

Lors de la formulation du Plan d'Action National pour la mise en application du programme d'action de BEIJING, 7 objectifs avaient été fixés pour l'amélioration de la santé de la femme. Il s'agit de :

- La réduction du taux de prévalence de la malnutrition, de l'anémie et de la carence en iode chez les mères et les enfants.
- L'augmentation du pourcentage des femmes qui ont 3 consultations prénatales au cours de leur grossesse.
- L'augmentation du pourcentage des femmes qui accouchent avec assistance d'une personne qualifiée.
- L'augmentation du taux de prévalence contraceptive.
- La réduction du taux de séroprévalence du VIH/SIDA et des MST chez les femmes.
- Le dépistage et la prise en charge précoce des cancers gynécologiques et des troubles liés à la ménopause.
- L'assistance aux adolescentes et aux femmes ayant subi des violences.

1. Actions menées

1.1 Objectif n°1 : Réduire le taux de prévalence de la malnutrition, de l'anémie et de la carence en iode de 5% chez les mères et les enfants d'ici l'an 2000.

Concernant le premier objectif deux stratégies ont été adoptées : réhabilitation nutritionnelle et éducation nutritionnelle.

à Plusieurs actions ont été menées pour réduire le taux de malnutrition protéino-énergétique :

- Enquêtes nutritionnelles ;
- Dépistage systématique et prise en charge précoce des malnourris ;
- Prise en charge des cas de malnutrition modérée par la supplémentation nutritionnelle au niveau des centres de nutrition supplémentaire (CNS) ;
- Prise en charge des cas de malnutrition sévère par la nutrition thérapeutique au niveau des centres de nutrition thérapeutique (CNT) ;
- Information et éducation de la population au dépistage des malnourris ;
- Promotion de la production des aliments de sevrage ;
- Promotion de l'allaitement maternel ;
- L'évaluation de l'état nutritionnel des femmes et des enfants a été réalisée dans les camps des sinistrés de KARUSI et KAYANZA par le projet Maternité sans risque de l'OMS.

Ces actions ont permis de réaliser quelques progrès, mais la situation reste inquiétante dans certains domaines.

Le taux de prévalence de la malnutrition aiguë globale qui était de 6% avant la crise (1993) selon l'enquête EDS 37, est passée, avec la crise à plus de 15% dans la plupart des provinces, voire plus de 20% dans certaines provinces, selon les enquêtes réalisées par les différentes ONGs en collaboration avec le projet LMTC (Lutte contre les Maladies Transmissibles et Carencielles) du Ministère de la Santé Publique avec l'appui de l'UNICEF.

Des enquêtes nutritionnelles réalisées province par province fin 1998 et 1999, montrent que les taux de prévalence de la malnutrition ont sensiblement chuté, et varient de 6 à 11% dans les provinces enquêtées. Les provinces de Bujumbura-Rural et Makamba n'ont pas pu être enquêtées à cause de l'insécurité.

- ii Concernant la réduction de l'anémie chez les femmes, la supplémentation en fer a été adoptée comme stratégie. Quant aux actions menées, il n'y a pas eu d'enquêtes pour évaluer la situation de base. On a procédé à la distribution systématique des comprimés de fer chez les femmes enceintes, les femmes allaitantes et les enfants malnourris qui sont dans les programmes de réhabilitation nutritionnelle ou aux services de consultation prénatale dans les centres de santé.
- iii Concernant la réduction des troubles dus à la carence en iode, la supplémentation en huile iodée, l'iodation du sel ont été adoptées comme stratégie.

Les actions suivantes ont été menées :

- Protection du couple mère/enfant par la distribution de l'huile iodée sous forme de capsules chez les écoliers, les femmes enceintes et les nourrissons dans tout le pays ;
- La mise en place d'un système de contrôle du sel iodé ;
- La formation des personnes impliquées dans la lutte contre les troubles dus à la carence en iode, au contrôle du sel iodé.

Une étude d'identification des personnes ayant le goître n'a pas été réalisée.

1.2 Objectif n°2 : Porter le pourcentage des femmes qui ont 3 consultations prénatales au cours de leur grossesse de 19% à 24%.

Par rapport à l'année 1997, le taux d'inscription en 1^{ère} consultation prénatale s'est amélioré, puisqu'il est passé de 64,2% à 66,2% en 1998.

Cependant, comme les autres années, très peu de femmes reviennent pour une 2^{ème} consultation prénatale. En effet, en 1998, seulement 48,4% des femmes inscrites en 1^{ère} consultation prénatale sont revenues pour une 2^{ème} consultation prénatale, 18,2% pour une 3^{ème} consultation prénatale, et seulement 6,1% sont revenues pour une 4^{ème} consultation prénatale.

Concernant l'état de santé de la mère pendant la grossesse, sur 189.657 femmes inscrites en consultation prénatale 1 en 1998, 49.494 (26,1%) étaient des femmes à risque et 17.037 (9,0) des femmes à problèmes. Ces chiffres ont augmenté car ils étaient en 1997, respectivement de 22,4% et 9,5%.

Il faut noter que sur les 286.672 accouchements attendus en 1998, 37.864 (13,2%) se sont déroulés dans les structures de soins. Même si on a enregistré des progrès à ce niveau (9,2% en 96 et 12,2% en 97), car 9,1% avaient accouché dans les structures de soins en 1995, le nombre de femmes à risque est bien supérieur à celui des femmes qui ont accouché dans les structures de soins, ce qui signifie qu'il y a encore beaucoup de femmes à risque qui accouchent sans assistance d'un personnel qualifié.

Des séances de sensibilisation sont réalisées dans tous les centres de santé du pays pour amener les femmes à faire au moins 3 consultations prénatales.

Les canaux de sensibilisation ont été multipliés, le personnel de santé, les agents de santé communautaires, les animateurs sociaux des centres de développement familial, les accoucheuses traditionnelles ont été tous mobilisés.

Le projet National de Santé Reproductive, le projet Maternité Sans Risque de l'OMS, le projet Genre et Développement en zone rurale du Ministère de l'Action Sociale et Promotion de la Femme s'y sont investis.

¶ Au niveau de la surveillance pré-natale, le Centre Modèle de santé reproductive (CMSR) de l'ABUBEF (Association pour le Bien-être Familial) accueilli respectivement en 1996 et 1997. 681 et 1.576 femmes, environ 2.844 pour 1998 et 2.253 pour le premier trimestre 1999.

Pour ce qui est du Centre de Développement socio-sanitaire de l'ABUBEF, un centre qui vient d'être ouvert en 1999 dans le quartier populaire de Buyenzi, ledit centre, pour les mois d'avril, mai et juin a été visité par 289 femmes.

1.3 Objectif n°3 : Porter le pourcentage des femmes qui accouchent avec assistance d'une personne qualifiée (y compris une accoucheuse traditionnelle) de 12 à 17% d'ici l'an 2000.

Concernant les accouchements assistés, plus de 80% de femmes accouchent à domicile malgré les efforts de sensibilisation qui sont menés.

Dans beaucoup de provinces, les accoucheuses traditionnelles ont été formées et équipées par les différents intervenants intéressés par la maternité à moindres risques.

Cependant, un problème se pose au niveau du suivi et de la supervision de ces accoucheuses traditionnelles par les structures de soins.

Par ailleurs, ce problème d'accouchements non assistés à domicile se situe à trois niveaux essentiels que sont la communauté, le centre de santé et l'hôpital de première référence :

Au niveau de la communauté, les accouchements assistés par des accoucheuses traditionnelles, se déroulent dans un cadre marqué par la chaleur de l'entourage familial. Il n'y a pas beaucoup de distance à parcourir et les honoraires revêt un caractère purement social.

Au second palier qui est le centre de santé, il est souvent évoqué le problème de coût élevé ainsi que l'indisponibilité du personnel qualifié. En effet ce sont les aides -accoucheuses soit disant formées sur le tas (qui finalement au niveau des connaissances, attitudes et aptitudes ne diffèrent en aucun cas des accoucheuses traditionnelles) qui prestent au centre de santé.

Quant à l'hôpital de référence, les compétences voulues pour la prise en charge des cas urgents n'existent pas encore. Cette situation est aggravée par l'inexistence d'un système d'orientation recours. Outre ces compétences, il faut entendre ici le manque d'ambulance et des moyens de communication (téléphone, radiophonie rurale etc..).

À Toutefois, on ne peut pas passer sous silence le travail louable accompli par les accoucheuses traditionnelles dans la surveillance des grossesses, la référence des femmes à risques ou à problèmes, l'amélioration des couvertures vaccinales chez les enfants etc..

Outre le Programme National de Santé Reproductive (PNRS), le projet Maternité Sans Risques (MSR) de l'OMS, l'UNICEF, beaucoup d'ONGs ont contribué à la formation et à l'équipement de ces accoucheuses traditionnelles.

¶ L'initiative pour une maternité sans risque n'a pas été lancée de manière formelle au BURUNDI, mais plusieurs activités liées à cette initiative ont été réalisées : on peut citer :

- L'extension de la couverture sanitaire et l'équipement des maternités et donc de la couverture en soins maternels. Le nombre de centres de santé est passé de 290 en 1995 à 351 en 1998.
- Des efforts pour améliorer la qualité des soins ont été observés avec le retour progressif de la sécurité :
- Les supervisions ont été relancées, l'élaboration des fiches techniques et des registres standard et leur disponibilisation dans toutes les structures de soins ;

- L'amélioration des compétences du personnel par la formation continue et le renforcement de l'IEC.
- La normalisation des formations sanitaires depuis 1996 a permis de mieux définir le système d'orientation/recours et a eu une influence positive sur les prestations de santé maternelle et infantile.

Dans le cadre de la formation, le Centre Hospitalo-Universitaire de Kamenge (CHUK) qui avait ouvert la filière de spécialisation en gynéco-obstétrique en 1991 a contribué dans l'amélioration des prises en charge des femmes référées grâce aux médecins gynécologues (ils sont à 13 actuellement).

- L'engagement politique des autorités nationales en faveur des activités de santé reproductive est tel que le PNSR est érigé en administration personnalisée placée sous tutelle du Ministre.

Malgré tous les efforts entrepris, le taux de mortalité maternelle n'a fait qu'augmenter puisque il est passé de 436 pour 100.000 naissances vivantes en 1995, à 541 en 1998.

1.4 Objectif n°4 : Porter le taux de prévalence contraceptive de 3,5% à 7% d'ici l'an 2000.

- Effet pervers de la crise, une majorité de la population ne veut plus entendre parler de la planification familiale. Seulement, avec la nouvelle approche de santé de la reproduction surtout dans son volet « Maternité à moindres risques », une description s'observe d'année en année. C'est ainsi que de 1,7% en 1994 on est passé à 3,3% en 1998 du taux de prévalence contraceptive.
- Cette année 1999 des difficultés ont surgi, cela étant dû à l'embargo qui a eu un impact négatif sur l'approvisionnement en médicaments et en produits contraceptifs rendant ainsi les centres de santé moins fréquentés, partant, des services non disponibles.
- La survenue des épidémies et maladies récurrentes ainsi que les campagnes d'éradication de la poliomyélite ont beaucoup occupé les responsables de santé à tous les niveaux mais surtout ceux des niveaux intermédiaire et périphérique au détriment d'autres activités, comme les activités de santé reproductive. Néanmoins, les activités de sensibilisation, de formation du personnel de santé, de distribution de services à base communautaire se sont poursuivies.

¶ L'action de l'ABUBEF, à travers le CMSR, dans le cadre de la Planification familiale a été utile.

En effet, respectivement pour les années 1996, 1997, et 1998, 7.714, 7.893 et environ 8.460 femmes ont été accueillies au Centre pour de multiples conseils sur le choix d'une contraception ainsi que 5.244 femmes pour le premier semestre de l'année en cours.

En ce qui concerne le Centre de Développement socio-Sanitaire (CDSS), les visites des femmes pour les seuls mois d'avril, mai et juin sont évaluées à 1.011.

1.5 Objectif n° 5 : Réduire le taux de séroprévalence du VIH/SIDA et des MST de 5% chez les femmes d'ici l'an 2000.

La réduction du taux de prévalence du VIH/SIDA et des MST de 5% chez les femmes n'a pas été possible malgré l'ampleur des actions menées par le Gouvernement et les ONGS œuvrant au BURUNDI.

- Des activités IBC en faveur des jeunes scolarisés, non scolarisés ou déscolarisés, des camps des déplacés par le SWAA et le FVS (Famille pour vaincre le Sida), des personnes vivant avec le VIH par l'Association National des Séropositifs et Sidéens (ANSS), des groupements/associations des jeunes des Zones de Bujumbura et à l'intérieur du pays par plusieurs associations de lutte contre le Sida. Des campagnes médiatiques ont été réalisées, notamment la campagne de mobilisation à la lutte contre le SIDA lancé en avril 1999 par le Gouvernement.

La distribution des préservatifs n'a connu que des contraintes car on a connu beaucoup de ruptures de stock au cours de l'année 1996/1999.

Heureusement, cette activité a bénéficié de la conjugaison des efforts des intervenants en matière de lutte contre le SIDA à savoir le PSI et le CPPF (Bureau de Coordination du Programme National de Planification Familiale).

Le PSI (Population, Santé, Information) fait la promotion des activités de sensibilisation à la lutte contre le SIDA en même temps qu'il disponibilise des préservatifs à titre gracieux et les vend à moindre coût pour les boutiques et les hôtels.

Jusqu'ici, 3.830.408 ont pu être disponibilisés en faveur des étudiants et élèves, des sinistrés qui sont dans les camps des déplacés ainsi que les militaires.

Une action spécifique est menée en direction des femmes prostituées de Bujumbura (737 sensibilisées jusqu'aujourd'hui) à qui sont également remises des préservatifs gratuitement.

A cause des contraintes liées à la pauvreté, face à des partenaires qui refusent d'utiliser les préservatifs, ces femmes prostituées sont obligées d'avoir des relations sexuelles non protégées.

Le PSI forme aussi des agents sur terrain pour pérenniser la sensibilisation sur la lutte contre le SIDA dans leur milieu et les femmes constituent le tiers de ces agents.

Quant à l'amélioration de la prise en charge communautaire, en plus de la sensibilisation à l'endroit de la population, le personnel médical et paramédical a été sensibilisé lors de l'atelier de diffusion d'une étude de faisabilité des soins à domicile pour les malades atteints du SIDA. Les soins à domicile sont en cours d'organisation en mairie de Bujumbura grâce au financement du PNUD.

Concernant la fourniture des médicaments et matériels nécessaires à la prise en charge dans les structures de santé, la Banque Mondiale à travers le projet Santé et Population II va prendre en charge la fourniture des médicaments contre les infections opportunistes.

Les médicaments pour la promotion des soins à domicile en faveur des malades du SIDA est financé par le PNUD. Les soins vont bientôt démarrer dans les provinces de Bujumbura et Gitega.

La fourniture des réactifs pour le dépistage du VIH a été financé par la Banque Mondiale (via le projet Santé et Population II) et l'OMS. Le dépistage est fait dans les hôpitaux et dans les équipes de prise en charge. En 1996, plus ou moins 10.000 tests ont été fournis dans ces structures sanitaires.

Au niveau de la prise en charge, soit des orphelins ou des malades, la Society For Women and aids in africa (SWAA BURUNDI) et la Famille pour Vaincre le Sida (FVS) font un travail remarquable.

Pour la FVS, à côté du travail quotidien de prise en charge des orphelins et de leur assistance (logement, nourriture, achat du matériel scolaire, soins de santé, encadrement, etc.), elle forme des animateurs locaux dans la lutte contre le SIDA dans trois provinces de l'intérieur du pays ainsi que dans la mairie de Bujumbura. Sur 420 personnes déjà formées, la moitié est constituée de femmes étant donné que la FVS travaille avec des couples.

La SWAA BURUNDI quant à elle, anime régulièrement des séances d'entretien collectif des femmes atteintes par le VIH/SIDA, en même temps qu'elle encadre et assiste des familles nécessiteuses. La plupart des fois, ces familles sont à la charge d'une femme (veuve).

1.6 Objectif n°5 : Assurer le dépistage et la prise en charge précoce des cancers gynécologiques et des troubles liés à la ménopause.

Aucune action de grande envergure n'a été réalisée. On peut citer toutefois une sensibilisation faite par les médecins gynécologues du Centre Hospitalo-Universitaire de Kamenge à toutes les femmes qui s'y rendent en consultation gynéco-obstétricale.

Le public cible est constitué de toute femme ayant déjà fait un rapport sexuel, les femmes à risque étant celles qui se sont mariées précocement, celles qui ont des partenaires multiples et les grandes multipares.

1.7 Objectif n°7 : Porter assistance aux adolescentes et aux femmes sinistrées ayant subi des violences.

Il n'y a pas eu d'identification mais une analyse diagnostique sur la situation des violences à l'égard de la femme sinistrée qui a été réalisée par le Projet de lutte contre les violences de l'OMS créé en 1998.

Ce projet oriente ses activités vers :

- La prise en charge médicale des problèmes de violence au Burundi.
- La prise en charge sociale et communautaire des problèmes de violence.

Des séminaires de sensibilisation sur les conséquences de la violence et la nécessité d'une lutte et d'une prévention efficaces ont été organisés en faveur de 200 encadreurs de la santé ainsi que des encadreurs sociaux.

Prochainement, interviendra la mise sur pied, à tous les niveaux, des comités et des réseaux de lutte et de prévention des violences.

Concernant l'assistance sanitaire, le projet « Approche de santé publique dans la prise en charge des violences et des traumatismes au Burundi » prévoit une formation des formateurs et les prestataires socio-sanitaires à la prise en charge des victimes de violence dans huit provinces concernées (Bujumbura Rural/Mairie, KAYANZA, KARUSI, MUYINGA, NGOZI, BURURI et MURAMVYA) pour les mois d'août et de septembre 1999.

Le projet « Santé Mentale » du Ministère de la Santé Publique, appuyé par l'OMS, a déjà réalisé 2 formations de formateurs. Il est programmé dès que possible plusieurs formations en cascade en faveur des intervenants sociaux.

Par ailleurs les soins de santé en faveur des sinistrés rentrent dans le cadre général des soins dispensés par le Ministère de la Santé Publique. Ce dernier est appuyé dans cette tâche par le Ministère à la Réinsertion et à la Réinstallation des déplacés et des rapatriés. Les sinistrés bénéficient d'une assistance gratuite en médicaments et autres soins médicaux. La majorité de ces sinistrés est constitué par les femmes qui, à cause de la crise, se retrouvent nombreuses, chefs de familles.

2. Contraintes et recommandations spécifiques

Des contraintes existent dans ce secteur femme et santé, et sont de deux ordres principalement :

- Suite au manque de financements, l'impact de certains programmes comme le programme de lutte contre les troubles dus à la carence en iode n'ont pas été évalués.

Aussi, des ruptures de stock sont observées ici et là par manque de financement mais aussi par manque de devises pour les importer, ce qui a pour conséquence la recrudescence de certaines maladies, comme les MST.

- A cause des barrières culturelles, les femmes, surtout à l'intérieur du pays, cachent leur grossesse, ce qui handicape une bonne surveillance de cette dernière.

Dans le même cadre, l'environnement culturel limite la réception des services offerts dans le domaine de la planification familiale.

A cet effet, il s'avère nécessaire d'organiser plusieurs séances de sensibilisation à la santé reproductive en passant par plusieurs canaux bien ciblés, afin d'amorcer un changement progressif des mentalités.

CHAPITRE III FEMME, EDUCATION ET FORMATION

INTRODUCTION

La scolarisation de la fille au Burundi a commencé tardivement si on la compare à celle du garçon.

Cette situation s'explique par des raisons liées au fait que dans le temps la fille, dès son jeune âge, s'occupait des activités du ménage alors que son frère était appelé à assumer des rôles sur la scène publique.

Elle va donc longtemps accuser un certain retard dans la scolarisation par rapport au garçon aux trois niveaux d'enseignement, primaire, secondaire et enseignement supérieur.

Néanmoins, du point de vue de la législation, du droit à l'éducation et dans l'organisation de l'enseignement, il n'existe aucune discrimination des sexes. La fille n'est pas discriminée, mais il n'y a pas de traitement particulier non plus à son égard.

Pourtant, les préjugés restent tenaces dans ce domaine et la fille connaît de multiples obstacles qui l'empêchent d'aller à l'école ou l'amènent à en repartir trop tôt.

Mais on peut affirmer que certaines mesures prises par le Gouvernement pour l'expansion et le développement de l'éducation en général ont profité également aux filles.

En effet, le BURUNDI soutient le principe de l'éducation pour tous, qui, dans la foulée permet une nette amélioration de la scolarisation des filles.

S'agissant de la formation de la femme, de la fille déscolarisée et non scolarisée, des activités d'alphabétisation et de formation aux métiers sont organisés par certains partenaires même si il n'y a qu'une infime minorité qui en profite.

Les actions menées, dans le cadre du Plan d'action national, s'articulent autour de trois objectifs :

- Contribuer à une réduction de 5% des disparités de « genre » à tous les niveaux d'enseignement d'ici l'an 2000.
- Promouvoir l'alphabétisation fonctionnelle des jeunes filles non scolarisées et des femmes rurales.
- Faciliter l'accès des femmes à l'enseignement des métiers et à la formation permanente.

1. Actions menées

1.1 Objectif n°1 : Contribuer à une réduction de 5% des disparités de « genre » à tous les niveaux d'enseignement d'ici l'an 2000.

- ñ Le Ministre de l'Éducation Nationale a désigné une Conseillère au Cabinet chargée de la question de la scolarisation des filles.
- ñ Les campagnes de scolarisation universelle menées ces deux dernières années ont permis de rehausser le taux de scolarisation général, ce qui a un impact évident sur la scolarisation des filles.
- ñ Auparavant la mixité et la double vacation des maîtres et des locaux avaient permis une avancée remarquable des filles dans le système scolaire burundais.

Le tableau suivant montre que les provinces les plus scolarisées en général (Sujumbura Mairie, Buzuri et Muramvya) sont aussi celles qui assurent un meilleur encadrement pour les filles.

Tableau : Comparaison des taux de scolarisation brut et net à l'enseignement primaire par province (1996-1997).

Province	Taux brut Scol.	Taux brut Scol. Filles	Rang scol. Filles	Taux net Scol.	Rang	Taux net Scol. Filles	Rang scol. Filles
BUTUMBURA/	84,89	84,26	1	56,85	1	57,51	1
MARIE	65,64	63,16	2	42,25	3	41,20	2
MORANVYA	64,43	61,13	3	44,25	2	41,14	3
BURURI	59,38	52,67	5	41,27	4	37,14	5
MAKAMBA	58,35	57,27	4	40,98	5	40,83	4
GITEGA							
BUTUMBURA/							
RURAL	55,78	50,51	6	37,79	6	35,35	6
ROYANA	50,36	38,84	7	34,11	7	27,21	7
CANKUZO	41,69	36,81	8	27,62	8	25,05	8
NGOZI	39,85	34,37	9	27,39	9	24,45	9
KAYANZA	33,29	30,31	10	21,65	10	20,47	10
RUYIGI	28,80	25,35	11	19,89	12	18,6	11
MUYINGA	27,63	21,87	12	20,04	11	16,65	12
KIRUNDO	24,53	17,50	13	17,97	13	12,78	13
CIBITOKÉ	21,26	15,87	14	15,78	14	12,19	14
KARUSI	17,11	14,38	15	12,66	15	11,19	15
BUSANZA	9,11	8,46	16	6,15	16	5,74	16
Moyenne Nationale	42,63	38,29		29,16		26,71	

Source : Bureau de la Planification de l'Education.

Au niveau secondaire général, pédagogique et technique, la proportion des filles, en 1999, est de 46% et pour l'enseignement technique, elle est de 50%.

Le taux brut de scolarisation au secondaire général et pédagogique est de 8%.

Filles	: 7%
Garçons	: 9%

A l'Université, le taux brut de scolarisation est de 1,02%

Filles	: 0,5%
Garçons	: 1,5%

Pour les études de 2^{ème} et 3^{ème} cycles à l'étranger, de 1995 à nos jours, seulement une vingtaine de filles et de femmes ont pu en profiter. Les raisons évoquées face à cette situation seraient un manque d'engouement pour ce genre d'études dû principalement pour le fait que les femmes n'aimeraient pas évoluer longtemps loin de leur famille.

Celles qui poursuivent les études de 3^{ème} cycle sont des assistantes de l'Université du Burundi qui sont contraintes de parfaire la formation à l'étranger afin de faire carrière.

En se référant aux chiffres ci-haut cités, un écart subsiste entre les filles et les garçons, il est encore plus important si on prend en compte les différentes filières organisées au secondaire comme à l'Université. Les filles sont très peu nombreuses à suivre les sections scientifiques.

Néanmoins, la politique de mise en place des collèges communaux, mesure prise pour développer la scolarisation au niveau du secondaire, a été beaucoup bénéfique à la scolarisation des filles parce qu'elles y sont majoritaires (52,2%) comme le montrent les deux tableaux des effectifs des collèges communaux au cycle inférieur respectivement pour les années 1997 et 1998.

TABLEAU : EFFECTIFS DES ELEVES DES C.C. (CYCLE INFERIEUR) PAR PROVINCE ET PAR SEXE 1997

PROVINCE	7 ^e		8 ^e		9 ^e		10 ^e		TOTAL		%
	F	F+G	F	F+G	F	F+G	F	F+G	F	F+G	
BUBANZA	72	124	37	70	36	68	20	45	165	307	53,8
BUSA/N.	602	1008	482	654	177	277	64	104	1325	2043	64,9
BUSA/R.	522	1114	324	737	144	361	80	199	1070	2411	44,4
BURURI	1088	1798	607	1125	257	499	174	402	2126	3824	55,6
CANKUZU	132	236	86	249	54	97	45	93	317	675	47,0
CIBITOKI	182	428	106	252	69	217	60	112	417	1009	41,3
GITEGA	594	976	310	589	153	306	76	175	1133	2046	55,4
KARUSI	43	98	31	90	19	46	10	24	103	258	39,9
KAYANZA	347	633	164	343	64	149	27	69	602	1194	50,4
KIRUNDO	205	393	95	200	52	113	24	63	376	769	48,9
MAKAMBA	606	1114	341	779	216	572	93	232	1256	2697	46,6
MURAMVYA	990	1459	539	832	312	504	224	394	2065	3189	64,8
MUYINGA	90	287	49	137	26	83	14	52	179	559	32,0
NGOZI	327	593	140	309	57	127	15	56	539	1085	49,7
RUTANA	308	526	140	265	69	185	43	127	560	1103	50,8
RUYIGI	122	252	81	175	18	56	09	23	230	506	45,5
TOTAL	6230	11039	3532	6806	1723	3660	978	2170	12463	23675	52,6
F%	56,4		51,9		47,1		45,1		52,6		

Source : MESSRS, Situation sur les collégés communaux en 1997.

TABLEAU : EFFECTIFS DES ÉLÈVES DES C.C.C. (CYCLE INFÉRIEUR) PAR PROVINCE ET PAR SEXE 1998

PROVINCE	7 ^e		8 ^e		9 ^e		10 ^e		TOTAL		%
	F	F+G	F	F+G	F	F+G	F	F+G	F	F+G	
BUBANZA	129	216	67	134	35	68	34	61	265	479	55,3
BUTA/M.	643	1153	576	806	429	556	125	218	1773	2733	64,9
BUTA/R.	694	1402	408	1005	252	681	121	343	1475	3431	43,0
BURURI	1749	2858	1040	1813	690	1259	302	571	3697	6501	56,9
CANKUZO	105	181	75	135	45	100	26	55	251	471	53,3
CIBITOCHE	283	742	211	549	127	334	59	251	680	1876	36,3
GITEGA	654	1232	444	787	248	482	114	217	1460	2718	53,7
KAROSTI	100	219	47	94	47	104	16	40	210	457	46,0
KAYANZA	485	977	299	555	136	295	84	174	1004	2001	50,2
KIRUNDO	271	631	134	294	92	205	50	107	547	1237	44,2
MAKAMBA	584	1014	385	726	297	650	139	329	1405	2719	51,7
MURAMVYA	1076	1729	733	1147	417	655	290	477	2516	4008	62,7
MUYINGA	195	561	81	261	50	139	24	90	350	1051	33,3
NGOZI	465	808	262	472	127	279	65	140	919	1699	54,3
RUTANA	419	758	228	464	124	269	64	163	703	1349	52,1
RUYIGI	143	325	96	208	67	163	12	51	318	747	42,6
TOTAL	7995	14806	5086	9450	3183	6239	1525	3287	17573	34477	51,0
F%	54		53,6		51,0		48,4		51,0		

SOURCE : MESSRS, Note sur les collèges communaux 1998.

Au niveau des partenaires, les Centres Yaga-Mukama ont contribué à la scolarisation des filles car ce réseau de formation de base compte 60% de filles.

En effet, en 1996, sur 182.878 élèves, on dénombrait 105.881 filles et seulement 76.997 garçons.

Par ailleurs, la naissance de l'Association FAWE/BURUNDI (Forum For African Women Educationalists) dont le lancement des activités est intervenu au mois de février 1999 vient répondre à cette préoccupation de promotion de la scolarisation de la fille au Burundi. Un plan d'action quinquennal a été élaboré, dont la sensibilisation et le plaidoyer en direction de tous les partenaires constitueront une part prépondérante.

Aussi, une étude sociologique et descriptive va être menée sur la scolarisation des filles au Burundi. Cette étude va permettre d'identifier les lacunes et les déséquilibres qui existent entre les sexes et tous les obstacles qui entravent la scolarisation de la fille, y compris les cas de grossesses en cours de scolarité.

ii Le Burundi participe au Programme d'orientation et de conseil pour les femmes scolaires en Afrique, démarré par l'UNESCO en 1996.

Ce programme a pour objectif global d'améliorer les performances scolaires des filles à l'école.

Au niveau africain, les modules de formation qui vont être utilisés par tous les pays ont été étudiés et la formation des formateurs s'achève bientôt. Le programme va démarrer au Burundi avec l'année 2000.

iii Le Bureau de l'UNICEF à Bujumbura, quant à lui, travaille sur un projet intitulé « African Girls Education Initiative » (AGI) et a déjà soumis des requêtes au Bureau Régional de l'UNICEF en Afrique pour la promotion de l'éducation de la fille au Burundi.

1.2 Objectif n°2 : Promouvoir l'alphabétisation fonctionnelle des jeunes filles non scolarisées et des femmes rurales.

L'alphabétisation, dans le monde en général, varie selon que l'on considère l'homme ou la femme.

En effet, au Burundi, pour les années 1997 et 1998 les taux d'alphabétisation des femmes et des hommes sont respectivement de 27,50% ; 27,38% et 48,45% ; 48,32%.

Les différents taux enregistrés depuis 1991 jusqu'en 1998 en matière d'alphabétisation tournent autour de 27% pour les femmes et 48% pour les hommes (cfr Evolution de l'ISDH au Burundi, PNUD). Ce qui montre que ce secteur n'est pas suffisamment développé même si beaucoup d'associations prennent en charge ce volet dans leurs activités.

La sensibilisation par le Service National d'alphabétisation (SNA) ainsi que des activités d'alphabétisation fonctionnelle ont été menées et visaient les hommes et les femmes indistinctement.

En plus des manuels existants au SNA, des manuels d'Alphabétisation fonctionnelle viennent d'être rédigés dans le cadre du projet UNESCO-PEER, après une étude du milieu qui a permis de dégager les problèmes prioritaires de la population burundaise en matière d'alphabétisation.

Enfin, le SNA envisage d'élaborer un Plan National d'alphabétisation qui sera une référence pour tous les intervenants qui s'occupent de ce secteur.

Principalement deux associations mènent des activités d'alphabétisation en faveur des jeunes filles et des femmes. Il s'agit de IGAA (Association pour la promotion du bien-être de l'enfant et de la mère) et de ABANYIKI. Deux Centres de Développement Féminin (CDF) basés à Ruyigi et Cankuzo font la promotion de l'alphabétisation en faveur des filles non scolarisées ainsi que les femmes.

IGAA mène des activités aujourd'hui dans 9 centres des quartiers péri-urbains et à l'intérieur du pays. Cette association utilise 20 alphabétiseurs, dont 18 femmes et 2 hommes. 419 femmes et 20 hommes participent aux séances d'alphabétisation.

ABANYIKI, Association née en 1997 regroupe des femmes du quartier populaire de Kinama et fait la promotion de l'alphabétisation en faveur de ses membres regroupés autour des activités d'agriculture.

Les alphabétisants sont au nombre de 37 et les alphabétiseurs sont des femmes et sont au nombre de 20.

BNEC, Le Bureau National de l'Enseignement Catholique organise des séances d'alphabétisation et encadre un public large, constitué de filles et de garçons non scolarisés, déscolarisés et des adultes. En effet, il dispose de 3.000 alphabétiseurs dont 130 femmes et 2.870 hommes. Pour l'année 1999, les alphabétisants sont au nombre de 222.484 dont 131.757 filles et 90.727 garçons.

Les CDF (Centre de Développement Familial)

Le CDF de RUYIGI encadre 1171 alphabétisants dont la majorité d'entre eux sont des femmes. Ces alphabétisants sont répartis dans 16 centres d'alphabétisation. Huit autres centres viennent d'être ouverts. Le CDF de Cankuzo quant à lui mène une activité similaire à travers 10 centres d'alphabétisation qui encadrent 300 apprenants par an.

D'autres partenaires comme Action-AID à RUYIGI, EVA à KARUSI et GITEGA développent des activités de sensibilisation et d'encadrement en alphabétisation.

1.3 Objectif n°3 : Faciliter l'accès des femmes à l'enseignement des métiers et à la formation permanente.

La Direction Générale de l'Enseignement des Métiers et de la Jeunesse encadre les jeunes autour des métiers dans les centres d'Enseignement des Métiers (CEM) et dans les Centres de Formation et de Perfectionnement Professionnel (CFPP). Les filles constituent 60% des fréquentants de ces structures.

Elles suivent, en général, les filières suivantes :

- La couture, la broderie, le tamponnage d'habits ;
- La transformation agro-alimentaire.

Après une formation sur le tas de six mois, la Direction Générale de l'Enseignement des Métiers a tenté une expérience de grouper les lauréates autour des activités de coiffure, de couture et de restauration.

▫ Quelques groupements et associations de femmes organisent des activités en rapport avec les métiers de construction, de couture, broderie, vannerie, crochettage etc..

Ils sont encadrés, pour la plupart, par le Centre pour femmes , une ONG internationale ainsi que le Collectif des Associations et ONGS Féminines burundaises (CAFOB).

▫ D'autres partenaires encadrent des jeunes filles et des femmes autour des métiers :

L'ARUBEF développe des activités d'enseignement des métiers dont un restaurant communautaire géré par un groupement de quatorze femmes ainsi qu'un espace jeunes associés autour des activités de coiffure et de couture.

LE CNEB forme des jeunes filles déscolarisées dans le cadre des métiers en rapport avec l'économie familiale, cuisine, hygiène, habitat, puériculture. Cet enseignement donne droit à un certificat qui sanctionne la fin des études, après une année de formation. Par ailleurs, 10 centres multiservices ont été construits à travers le pays pour que les lauréates retournent dans leur milieu, dans lesdits centres, pour former les autres.

INADES-FORMATION, est une ONG d'appui au développement, ayant pour rôle l'amélioration des conditions de vie des populations rurales par le biais de la formation. Son public privilégié est constitué par les organisations paysannes.

Pour les années 1996/1997, les interventions de cet Institut ont touché 6347 personnes, dont 1120 femmes (17,6%).

En 1998, il a encadré 3.606 femmes (28%), ce qui constitue une nette amélioration par rapport aux années 1996/1997.

2. CONTRAINTES ET RECOMMANDATIONS

Des contraintes handicapent le développement de ce secteur :

- Le niveau de la qualité des enseignements particulièrement dans les collèges communaux et les centres Yega-Mukama laisse à désirer ;
 - La formation des filles déscolarisées, non scolarisées et des femmes n'est pas suffisamment prise en charge par le Gouvernement et après la formation, il se pose un problème de débouchés;
 - Sensibilisation insuffisante des filles et des femmes vis à vis de l'alphabétisation et de l'enseignement des métiers ;
 - Inadéquation et insuffisance du matériel didactique pour les activités d'alphabétisation.
- Les partenaires de l'éducation, notamment la coopération bilatérale et multilatérale devraient disponibiliser plus de moyens pour que le ministère de l'éducation puisse former suffisamment des enseignants qualifiés et acquérir un matériel didactique suffisant. A lui seul, le Gouvernement ne pourrait pas s'en sortir. Etant donné que l'éducation et la formation est un droit consacré par la déclaration des droits de l'homme pour chaque individu, le Gouvernement devrait penser à définir une politique nationale dans l'enseignement des métiers au Burundi, en y intégrant une composante « femme ».

CHAPITRE IV FEMME ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

INTRODUCTION

Le BURUNDI est classé parmi les pays les plus pauvres de la planète. D'après le rapport mondial sur le développement humain de 1998, le BURUNDI est classé 169^{ème} mondial sur 174 selon le PIB, du point de vue revenu est 170^{ème} du point de vue humain. Avec la crise, aggravée par l'embargo en 1996 et le gel de la coopération, on a assisté à une dégradation des conditions de vie en milieu rural, en raison de la baisse de la production agricole et celle des prix réels aux producteurs. En effet, depuis la crise, la production vivrière, qui représente 80% de la production agricole a connu des pertes variant entre 5 et 10% pendant que la population augmentait. Quant aux prix réels aux producteurs de cultures de Rente (café, thé, coton), ils ont chuté de près de 35%.

En milieu urbain, le nombre de pauvres s'est fortement accru. Le revenu moyen des ménages pauvres des villes ne représentait en 1998 que 78% du seuil de pauvreté contre 91,2% en 1992 selon le Rapport National de Développement Humain Durable 1999.

Les femmes constituent la partie de la population la plus touchée par la pauvreté. Bien qu'elles représentent 97% de la population totale active occupée par l'agriculture, elles n'ont pas de revenus monétaires et sont encore peu représentées dans les emplois rémunérés du secteur formel.

Le minimum de revenu dont elles disposent est tiré des activités de gestion de petites unités de production agricole, artisanale ou du commerce.

Le problème d'accès au crédit se pose en termes de manque de garantie et de capacité de remboursement suite au manque de revenus. L'insuffisance de revenu est due à certaines causes structurelles comme le niveau de formation de la femme, le cadre institutionnel qui n'est pas favorable à l'épanouissement de la femme, à la faible performance des activités du secteur informel.

Le plan d'action national pour la mise en application du programme d'action de BEIJING s'est fixé deux objectifs majeurs pour améliorer la situation économique de la femme jusqu'en l'an 2000 :

- Accroître le potentiel productif des femmes par la promotion de leurs activités génératrices de revenus.
- Favoriser la participation des femmes aux programmes de développement.

Quelques actions s'inscrivant dans cette direction ont été menées par le Gouvernement en appui avec les agences des Nations Unies et par les ONG internationales et nationales.

1. Actions menées

1.1 Objectifs n° 1 : Accroître le potentiel productif des femmes par la promotion des activités génératrices de revenus.

Actions du Gouvernement

à Le Ministère de l'Action Sociale et de la Promotion de la Femme à travers le Département de la Promotion de la Femme et les 5 CDF (Centre de Développement Familial) oeuvrant en milieu rural, a organisé les femmes en associations, et ces dernières ont bénéficié de petits crédits grâce à l'appui du FNUAP, du FIDA et de l'UNESCO.

- Le Département de la Promotion de la Femme

Au mois de Janvier 1997, le Département de la Promotion Féminine, en collaboration avec le Comité National de Suivi de BEIJING et les Associations Féminines a organisé une campagne de mobilisation pour la paix et la relance des activités économiques. L'un des objectifs de cette campagne était l'incitation des femmes à reprendre avec ardeur les activités économiques et à se regrouper en association de production.

Dans le souci d'assurer un suivi des recommandations issues de cette campagne, des Comités de Femmes pour la Paix et Développement ont été élus par les femmes elles-mêmes.

En août 1998, un séminaire de sensibilisation sur les avantages du travail en groupement ou en association a été organisé au profit des membres de ces comités. 150 femmes y ont participé représentant sept provinces (BURURI, MAKAMBA, GITEGA, KARUSI, CIBITOKÉ, BUBANZA et BUJUMBURA RURAL) sur les 17 que compte le pays.

En 1999, le Département a négocié un don de 30.000 US\$ de la part de l'UNESCO, rétrocédé à 16 groupements présentés par les comités cités ci-dessus sous forme de crédit rotatif.

Avec l'appui du FIDA, le même Département encadre depuis le 01/06/1996 les femmes rurales de la province RUYIGI à travers le Centre de Développement Familial (CDF).

Ce dernier organise les femmes en groupements de production de 15 personnes en moyenne.

Après 2 années d'activités, le CDF de Ruyigi encadre :

- 65 groupements agricoles ;
- 9 groupements d'élevage de chèvres ;
- 6 groupements de couture ;
- 4 groupements autour des moulins à céréales ;
- 6 boutiques alimentaires.

Ces groupements bénéficient des crédits remboursables.

- Le projet Genre et Développement en Zone Rurale

Avec l'appui du FNUAP, le projet encadre la population rurale des provinces CANKUZO, RUTANA, MURAMVYA et NGOZI en santé de la reproduction. A partir de janvier 1995, le projet a intégré les activités génératrices de revenu dans ses activités. Actuellement, le projet encadre 96 associations de 15 personnes en moyenne. Le projet aide les femmes à :

- se mettre ensemble ;
- légaliser leur association (élaboration des statuts et procédures d'agrément) ;
- démarrer une activité productive (conseil, octroi de petits crédits, acheminement vers d'autres bailleurs de fonds) ;
- bien gérer leur activité (formation des membres des comités de gestion en techniques simples de bonne gestion, accompagnement dans la recherche d'intrants, de conseils spécialisés ou de marché d'écoulement de leur production..

- Un projet d'appui au Département de la Promotion de la Femme (PNUD/UNIFEM) en cours de formulation et dont le démarrage est prévu pour le mois de septembre 1999, s'inscrit largement dans le plan d'action national de mise en application de la plate-forme de BEIJING.

Les activités prévues sur 2 ans prévoient :

- le renforcement de quelques structures d'encadrement technique déjà opérationnelles en matière de gestion et octroi des micro-crédits (Ministère de l'Action Sociale et de la Promotion de la Femme, projets et ONGS intégrant le genre dans leurs activités) ;
- la mise à disposition d'un fonds de garantie de 150.000 dollars américains en faveur des crédits qui seront accordés aux femmes dans le cadre de ce projet ;
- l'organisation d'un circuit d'écoulement des produits des femmes ;
- la formation des femmes en technique de production et de transformation alimentaire.

A partir de décembre 1998 ; le Ministère de l'Agriculture à travers le projet « Développement de l'aquaculture et de la pêche artisanal » « DAPA » a créé une cellule d'encadrement des femmes pour la pisciculture et la pêche artisanale ; en recrutant un expert en promotion de la femme dans le cadre de ce projet pour le suivi et encadrement des Associations des Femmes ; 40 femmes encadreurs et vulgarisateurs piscicoles ont été engagés pour encadrer les femmes et développer les activités piscicoles.

Dans le cadre de la pêche, les femmes apprennent les techniques de préservation rentable, d'amélioration et conservation du poisson. Dix associations de femmes situées le long du Lac Tanganyika ont été formées.

Le projet est implanté à l'intérieur du pays et aux alentours de BUJUMBURA.

Les femmes reçoivent une formation dans les domaines suivants :

- Gestion des affaires ;
- Légalisation des Associations ;
- Techniques de s'associer ou de se grouper;
- Traitement, conservation et commercialisation du poisson.

En outre, elles bénéficient des infrastructures de base (four, claies de séchage, fabrique de glace, caisse isotherme pour le transport du poisson frais).

De plus, elles entretiennent un élevage associé comme les étangs et le poulailler.

À Le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement organise chaque année des journées de l'environnement où toutes les ONGS et Associations féminines sont invitées et participent activement.

À Le Ministère de la Planification du Développement et de la Reconstruction assure la coordination des actions sectorielles du Gouvernement.

- La plupart des programmes financés par les agences des Nations Unies qui ont mené des activités de lutte contre la pauvreté en milieu rural n'ont pas prévu de stratégies particulières visant une meilleure participation des femmes. Mais là, où les femmes sont déjà organisées, elles ont reçues des fonds qui leur ont permis de démarrer une activité génératrice de revenu, c'est le cas du programme CONTINUUM et du Projet de Développement Communautaire appuyé financièrement et techniquement par le PNUD et toutes les agences des Nations Unies.

- Un programme de lutte contre la pauvreté :

Le programme TWITEZIMBERE, bien qu'il ne vise pas particulièrement la femme, a eu des effets positifs en milieu rural où la femme est majoritaire.

L'impact des actions de TWITEZIMBERE à travers sa composante socio-économique est positivement perçu par les autorités administratives et par les bénéficiaires des services de TWITEZIMBERE tel que ressorti dans le document d'Audit technique de TWITEZIMBERE de 1998

Pour les adductions d'eau potable par exemple l'impact a été :

- La réduction des distances parcourues par les femmes et les enfants pour l'approvisionnement en eau et ainsi le dégagement de plus de temps pour les activités économiques, ménagères pour les adultes et scolaires pour les enfants ;
- La réduction remarquable des cas de dysenterie bacillaire et du choléra dans les régions touchées par le programme TWITEZIMBERE ;
- L'amélioration de l'hygiène corporelle et des vêtements des populations.

Par les infrastructures scolaires : l'impact des actions est perçu par :

- L'éradication progressive de l'analphabétisme ;
- L'accroissement des effectifs des enfants scolarisés ;
- La réduction des trajets parcourus par les enfants pour se rendre à l'école
- Collèges communaux :
 - Réduction sensible des trajets parcourus pour les élèves mais encore plus
 - Sans la construction de ces collèges, beaucoup d'élèves auraient dû arrêter la scolarisation en 6^{ème} primaire .

Pour les infrastructures de santé : l'impact perçu se situe au niveau de la réduction des trajets parcourus par les malades d'au moins 50%.

TWITEZIMBERE réalise également des interventions permettant aux groupements ou individus à faibles revenus de démarrer une activité rentable.

Il Un projet appuyé, financé par le FIDA, et qui démarrera au 31 août 1999, comporte un volet pour la promotion économique de la femme en milieu rural.

Actions des Associations Féminines

Faute de garantie, les femmes bénéficient rarement de crédits dans le circuit traditionnel. Juste après la Conférence de NAIROBI en 1985, le mouvement associatif des femmes a pris de l'ampleur, et des associations visant l'accès de la femme aux micro-crédits ont vu le jour.

Il Des actions positives ont été entreprises par les Associations Féminines burundaises appuyées parfois les ONGS internationales.

Les associations à caractère productif sont nombreuses à travers tout le pays. Toutefois les associations ou ONGS qui octroient des micros-crédits sont concentrées en ville et surtout à Bujumbura, faute d'appui institutionnel des bailleurs de fonds et ONGS internationales pour ouvrir des agences à l'intérieur du pays.

Le tableau ci-après indiquent les crédits distribués par quelques associations et ONGS féminines en milliers de FBU.

	Tontine ROHERO	Dufashanye KININDO	CAFOB	APEF	CECM	SWAA	CFM
1995	6,900	502		4.150			
1996	11,710	693	2.975	7.682	29,749	134	
1997	13.850	1.417	46.425	10.785	101.289	-	
1998	13.750	-	832	14.755	124.177	1.603	1,080
1999					54.359	482	
30/06/99							1,500

Les résultats obtenus sont encore timides eu égard aux besoins des bénéficiaires tant en milieu urbain que rural.

Pour pouvoir mobiliser l'épargne et servir un plus grand nombre de femmes en crédit, l'Association pour la Promotion Economique « APEF » a créée en Octobre 1995, une Caisse Coopérative d'Epargne et de Crédit Mutuel « CECM ».

Les résultats obtenus par la CECM en trois ans et demi de fonctionnement démontrent qu'il y a un besoin important à couvrir dans le domaine du micro-crédit :

	En cours Dépôts à la fin De l'année	Nombre de Crédits distribués	Montant crédits	Membres
1996	14.404.166	62	29.749.037	674
1997	73.489.057	126	101.288.634	1.393
1998	128.665.039	230	124.177.506	2.382
1999 (Juin)	150.000.000	116	54.358.580	3.300

Les sources de fonds pour la distribution du crédit proviennent de l'épargne de ses membres et des lignes de crédit de TWITZIMBERG, une ONG nationale de lutte contre la pauvreté financée par la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement.

Le mouvement des tontines s'intensifie, aujourd'hui, il existe presque dans tous les quartiers une tontine dont le nombre des membres maximum est limité à 60 femmes.

D'autres initiatives d'ONGS féminines promues par les églises notamment le SNEB, appuient la femme dans la promotion des activités génératrices de revenu. Des associations féminines opérant dans le secteur de la santé, comme SWAA BURUNDI, ABUBEF, AFEDD intègrent dans leurs activités l'octroi de petits crédits à leurs membres. Les ONGS internationales comme OXFAM, Centre pour les Femmes etc., appuient financièrement les associations de développement et le renforcement des activités institutionnelles. Le Centre pour les Femmes agit comme intermédiaire entre bailleurs de fonds et Associations ou d'autres structures de micro-crédit. Il assure la formation en gestion des projets Il est entrain de constituer une base de données pour suivre les Associations Féminines.

1.2 Objectif n°2 : Favoriser la participation des femmes aux programmes de développement.

A travers le programme de lutte contre la pauvreté de TWITEZIMBERE, l'impact de ses interventions a touché la réduction des distances des sources d'eau et l'augmentation du temps consacré aux autres travaux ménagers et générateurs de revenu.

Les différents programmes de développement à la base notamment les départements provinciaux de l'agriculture, le projet CONTINUUM, le Projet de Développement Communautaire, ont eu des impacts positifs sur la population en général et sur les femmes en particulier qui sont majoritaires en milieu rural.

Le BURUNDI a participé au voyage d'études en INDE et au SRI LANKA en 1997 et financé par la Commission Economique Africaine qui visait l'échange d'expériences avec les entreprises indiennes et Sri Lankaises. Le BURUNDI a abrité une réunion de suivi de ce voyage d'études et les femmes d'affaires burundaises ont tiré une bonne expérience dans les échanges avec les participants à ce voyage. Il pourrait tirer profit de la mise sur pied des centres d'affaires et du Fonds de Garantie qui ont été recommandés par cette réunion.

Notons également qu'au niveau des différentes commissions chargées du développement, le Gouvernement nomme des femmes pour y participer.

2. Contraintes et recommandations spécifiques

À Des contraintes spécifiques à ce chapitre ont été identifiées et des recommandations y relatives ont été formulées.

Les contraintes rencontrées sont surtout principalement liées à la crise. Au moment même où les femmes étaient sensibilisées pour une meilleure participation au processus de développement, leur élan se trouve limité par la faible capacité du Gouvernement à financer les programmes de développement. En attendant le retour à la paix, les partenaires étrangers s'investissent surtout dans des actions humanitaires.

Cela explique également le faible taux d'exécution du plan d'action national pour la mise en application du programme de BEIJING. Après sa validation par les différents acteurs oeuvrant au pays, le plan a été proposé aux différents intervenants qui ne se sentaient pas nécessairement concernés par sa mise en exécution.

L'élaboration du dernier plan n'a pas tenu compte des moyens disponibles mais des besoins. Chaque partenaire a exécuté en fonction de sa sensibilité et de ses moyens.

Recommandations

Pour s'assurer l'engagement de différents partenaires, il est conseillé de laisser les différents intervenants élaborer des plans d'action sectoriels qui seraient soumis au Comité National de Suivi de BEIJING. Ce dernier serait chargé de la coordination et de l'évaluation.

Pour permettre à la femme burundaise de contribuer à la lutte contre la pauvreté, il faudrait :

- Assurer le retour à la terre des populations sinistrées dont la majorité sont des femmes ;
- Promouvoir les groupements des femmes et le micro-crédit ;
- Dynamiser les projets de développement dont les activités ont été ralenties ;
- Créer des centres d'affaires ;
- Multiplier les structures d'encadrement des associations pour appuyer les femmes à travers tout le pays ;
- Créer un fonds de garantie national pour faciliter l'accès aux crédits des femmes qui n'ont pas de patrimoine ;
- Participer activement dans la formulation des programmes de développement ;
- Multiplier les échanges d'expérience ;
- Créer un cadre de réflexion pour femmes intéressées par la lutte contre la pauvreté.

Toutefois cela ne sera pas possible si les bailleurs de fonds ne s'impliquent pas dans les programmes de développement.

CHAPITRE V DROITS DE LA FEMME ET MECANISMES INSTITUTIONNELS CHARGES DE LA PROMOTION

INTRODUCTION

Au niveau régional et national, les lois de base s'inspirent longuement des dispositions contenues dans la charte internationale des droits de l'homme. Mais c'est toujours la mise en application qui n'évolue pas à un rythme satisfaisant. Le changement est trop lent parce que les femmes sont sous représentées dans les postes de prise de décision et à tous les niveaux de responsabilité.

Les gouvernements participants à la 4^{ème} Conférence Mondiale sur les femmes de BEIJING en 1995 se sont résolus « à faire progresser les objectifs d'égalité, de développement et de paix pour toutes les femmes dans le monde entier, dans l'intérêt de l'humanité toute entière ». Le Gouvernement du Burundi a participé à cette Conférence et a adopté le plan d'action de BEIJING.

Au BURUNDI, l'analyse de la situation en matière des droits fondamentaux de la femme montre que d'une manière générale un pas important a déjà été franchi. Il a ratifié toutes conventions internationales garantissant l'égalité de l'homme et de la femme.

Le Plan d'action national pour la mise en application du programme d'action de BEIJING s'est fixé trois objectifs visant l'adaptation de certaines dispositions discriminatoires à l'endroit de la femme et la législation d'une loi sur la succession et des régimes matrimoniaux et libéralités, la diffusion et la vulgarisation des droits de la femme aux intéressées.

Ces objectifs sont :

- Améliorer le statut juridique de la femme
- Assurer l'égalité d'accès et la pleine participation des femmes à la prise des décisions.
- Créer ou renforcer les mécanismes institutionnels de promotion de la femme.

1. Les actions menées

1.1 Objectif n°1 : Améliorer le statut juridique de la femme.

- ñ Le plan d'action du Ministère de la Justice a inscrit dans son chronogramme, l'adoption du code des successions, des régimes matrimoniaux et libéralités au mois d'avril 2000.

Une commission chargée d'élaborer le document vient d'être mise sur pied par le Ministre de la Justice et Garde des Sceaux. Elle comporte des représentants du Ministère ayant la Promotion de la femme dans ses attributions et des ONGS féminines. La question des successions est complexe car le poids des coutumes, qui accordent une place de choix à la « propriété familiale » dans un système de patriarcat, pèse lourd.

Le PNUD a également inscrit dans son cadre de résultat stratégique, la question du code des successions, des régimes matrimoniaux et libéralités : il apportera son appui technique, opérationnel et plaidera dans la réalisation des textes de loi élaborés et adoptés d'ici l'an 2000.

- ñ La révision du décret-loi portant code de la nationalité burundaise est prévue avant la fin de l'année 1999. Une commission du Ministère de la Justice prépare déjà la réforme de ce code et le délai d'exécution est fixé à Novembre 1999. Le Ministère de l'Action Sociale et de la Promotion de la Femme suivra les travaux pour le plaidera de la prise en compte des problèmes de la femme liés à la nationalité.
- ñ Le plan d'action prévoit la traduction en Kirundi de toutes les lois en particulier celles intéressant les femmes. Une commission permanente de traduction des textes législatifs a été mise sur pied au Ministère de la Justice. Le Conseil des Ministres a également souscrit un principe désormais obligatoire d'adopter et de promulguer les textes législatifs dans les deux langues officielles du Burundi.

Le code des personnes et de la famille « qui est un document de référence important a été déjà traduit. Les Centres de développement familial implantés dans les provinces s'en servent déjà, de même que les juges des tribunaux de résidence qui connaissent de ces affaires au 1^{er} degré.

Le Ministère de la Justice publiera prochainement et de façon régulière une brochure d'information à l'usage du public qui reprendra l'essentiel de ce qu'il faut savoir en matière de procédure ou toutes autres dispositions pertinentes d'une loi particulière.

ñ Le Centre pour les femmes de Bujumbura a mené une campagne de vulgarisation du code des personnes et de la famille traduit en milieu rural. Il va élaboré un manuel simplifié, accessible au public, présentant des procédures à suivre en cas de litige. Le Centre pour les femmes a en outre formé 94 formateurs dans les provinces de NGOZI, GITEGA et BUJUMBURA. Ces formateurs se sont constitués en équipes mixtes dans l'esprit du genre et de l'unité entre les ethnies et animent des ateliers d'information et de dialogue autour des thèmes du Code.

Pour toucher un public plus large, le Centre pour femmes a élaboré un programme radiophonique d'information de la population sur le contenu du code et d'encouragement à un dialogue généralisé sur ses thèmes.

ñ Les Associations féminines burundaises contribuent elles aussi à la vulgarisation du Code en organisant des séminaires d'information et de sensibilisation des femmes sur leurs droits. L'Association des Femmes Juristes, membre du collectif d'associations et ONGS féminines du Burundi, s'implique particulièrement dans ce domaine. En plus des activités de sensibilisation qu'elle a déjà réalisées dans les quartiers de Bujumbura et à Ruyigi, elle s'occupe de façon permanente de la clinique juridique. Cette activité consiste à assister juridiquement et administrativement les femmes en difficulté.

ñ La ligue des Droits de l'Homme « ITEKA » dont la mission est de défendre et de promouvoir les droits de la personne humaine et le développement d'un Etat de droit au Burundi a une commission « Femmes et Enfants » en son sein. En rapport avec la femme, cette commission a pour tâches :

- D'informer la femme sur ses droits ;
- De développer la capacité des femmes à défendre leurs droits et promouvoir elles-mêmes les droits acquis et à les conquérir ;
- De mener des actions en vue de protéger la femme contre les violations dues à son statut ;
- D'organiser la collecte de l'information et la recherche dans le domaine de la promotion des droits et du rôle social de la femme.

La Ligue mène donc des activités d'écoute, d'assistance judiciaire et de collecte de l'information. Elle vient de réaliser une enquête sur les violations des droits de la femme dans les ménages en Mairie de Bujumbura.

1.2 Objectif n°2 : Assurer l'égalité d'accès et la pleine participation des femmes à la prise de décision .

ii La sensibilisation des décideurs politiques sur la nécessité de prendre en compte la représentativité des femmes dans les instances de prise de décisions et les organes consultatifs est une tâche de longue haleine. Les femmes burundaises l'ont compris. Aussi, lors de leur rencontre avec les décideurs, elles ne ratent pas l'occasion d'exprimer cette revendication.

C'est à ce prix que le nombre de femmes participant aux négociations inter-burundaises de paix à Arusha a été relevé : un groupe « femme » y a été admis, tardivement. Il garde cependant le statut d'observateur jusqu'à présent.

iii Un objectif d'initier une loi instituant un quota minimum de 30% de participation des femmes dans les instances de prise de décision et dans les conseils consultatifs est envisagé.

Néanmoins une base de données de ressources féminines disponibles dans tous les secteurs permettrait de promouvoir les femmes disposant d'une compétence technique prouvée.

Les tableaux ci-après indiquent le degré de participation des femmes dans les instances de prise de décision.

Taux de participation aux postes de décisions et de responsabilité.

Poste	1996			1997			1998		
	H	F	% F	H	F	% F	H	F	% F
Ministre	21	3	13,5	25	2	7,4	4	1	4,5
Directeur de Cabinet	21	0	0	24	3	11,1	25	2	7,4
Directeur Général	78	3	3,7	39	1	2,5	39	1	2,5
Gouv. de Prov.	15	0	0	16	0	0	17	0	0
Cons. de Gouv.	45	0	0	45	0	0	48	0	0
Adm. Communaux	114	0	0	114	0	0	118	0	0
Ambassadeurs	21	1	9,5	14	2	12,5	14	2	12,5
Conseiller d'Ambassade				18	5	21,7	18	5	4,7
Secrétaire d'Ambassade				4	4	0	4	0	0

Source : Bureau ASAP, Analyse des emplois de la fonction publique, différentes nominations.

Taux de participation des femmes aux assemblées parlementaires

Année	Total	Hommes	% Hommes	Femmes	% Femmes
1993	81	71	87,7	10	12,3
1998	121	104	83,7	17	16,3

Source : MASPF et nominations des membres de l'Assemblée élargie de 1998.

Taux de participation de la femme au pouvoir judiciaire

Postes	Total	Hommes	Femmes	% Femmes
Conseil Supérieur de la magistrature	13	10	3	23,7
Cours constitutionnelle	7	4	3	42
Magistrats Cour Suprême et cours des comptes	15	12	3	20
Magistrats parquets généraux près la Cours d'appel	13	11	2	15,4
Magistrats parquets de la République	47	38	9	23,7
Magistrats Cour d'Appel Et Cour Administrative	43	31	12	27,9
Magistrats tribunaux Supérieurs	102	87	15	14,7
Magistrats tribunaux de résidence	281	257	24	8,5
Officiers de police judiciaire	153	144	9	5,9

Source : Décrets de nomination (1997 et 1998) et MASPFF

Les données des tableaux ci-dessus mentionnés montrent que le taux de participation des femmes aux postes de décision et de responsabilité est très faible. Il est toutefois appréciable qu'au niveau du parlement, une femme est nommée au Bureau de l'Assemblée et au niveau de la Cours Constitutionnelle, la présidence est assurée par une femme.

Le Rapport de développement humain 1998 au BURUNDI montre que le phénomène de disparité entre l'homme et la femme dans le domaine de la participation aux postes de responsabilités et de prise de décision mesuré par l'indice de participation de la femme IPF a légèrement augmenté entre 1990 et 1999, mais n'est pas encore satisfaisante, il est passé de 0,2402 en 1990 à 0,2460 en 1996 et à 0,3008 en 1998

Il Les actions de sensibilisation des femmes elles-mêmes et de la société sont faites quotidiennement dans les échanges et régulièrement à travers les conférences, les émissions radio-diffusées ou télévisées sur la femme et lors des fêtes dédiées aux femmes.

1.3 Objectifs n°3 : Créer ou renforcer les mécanismes institutionnels de promotion de la femme.

S'agissant du renforcement des mécanismes institutionnels de promotion de la femme, les actions réalisées restent faibles.

- ñ Le BURUNDI dispose d'un Ministère ayant en charge la promotion de la femme dans ses attributions qui a mis sur pied des structures appelées « les Centres de Développement Familial ». Ceux-ci présentent l'avantage d'atteindre les communautés de base de façon décentralisée. Mais à l'heure actuelle toutes les provinces ne sont pas couvertes (seules 6 sont servies sur les 16 existantes). Le PNUD promet d'appuyer les CDF déjà fonctionnels. Des requêtes sont en cours en vue de couvrir tout le pays.

Afin d'avoir des points focaux, le Ministère de l'Action Sociale et de la Promotion de la Femme va bientôt mettre sur pied une commission technique interministérielle sur le genre et le développement. Il se dotera en outre d'un Conseil National de la Femme conformément aux recommandations issues de diverses réunions des femmes burundaises.

- ñ Au niveau du parlement, les femmes parlementaires ont déjà une association et sont suffisamment sensibles pour toucher les commissions de l'Assemblée Nationale sur toutes les questions intéressant la femme.

2. Contraintes et recommandations spécifiques

La lenteur observée dans la réalisation des objectifs est liée aux obstacles soulevés ci-après et des recommandations spécifiques sont émises :

- Contraintes :
 - * indisponibilité de toutes les ressources nécessaires à la fois tant humain que financier.
 - * les priorités des pouvoirs publics sont souvent portées vers d'autres domaines.
 - * Les ressources humaines compétentes du Ministère en charge de la Promotion de la femme sont peu nombreuses.

- recommandations :
- * Créer une banque de données des ressources féminines disponibles dans le secteur.
 - * Appuyer financièrement les cliniques juridiques.
 - * Associer beaucoup plus le Ministère chargé des Droits de l'homme et son Centre, le Ministère de la Justice, ainsi que les associations et ONGS féminines pour appuyer le Ministère ayant en charge la promotion de la femme.
 - * Organiser la formation des femmes décidées à participer activement à la vie politique en techniques de communication et leadership.

CHAPITRE VI LA COMMUNICATION

INTRODUCTION

La communication doit être comprise comme une stratégie horizontale pour la réalisation du Plan d'Action National de suivi de BEIJING. En effet, la stratégie de l'information, éducation, communication, sensibilisation revient dans chaque domaine prioritaire comme un des moyens d'atteindre les objectifs. Dans ce domaine, la structure d'appui au Ministère de l'Action Sociale et de la Promotion de la Femme et ses partenaires est le Ministère de la Communication qui a la gestion des médias dans ses attributions.

Depuis la Conférence de BEIJING, beaucoup d'émissions de reportages, documentaires, magazines, émissions publiques, pannels de discussions, articles de presse et spots ont été produits et diffusés dans différents médias surtout publics.

Le message véhiculé à travers ces diverses productions montre bien le rôle et la place de la femme vis-à-vis des six domaines prioritaires identifiés dans le cas du Burundi.

Le Plan d'Action National a retenu un objectif à cet effet dans le domaine de la communication :

- Assurer la mise en œuvre du plan d'action national de suivi de BEIJING.

1. Actions menées

L'objectif visé dans ce domaine est d'assurer la mise en œuvre du plan d'action de suivi de BEIJING. Cet objectif a été réalisé à travers un certain nombre d'activités.

1.1 Actions d'une portée générale

- à Elaboration d'un document de projet d'appui à la cellule communication du Ministère pour l'Action Sociale et la Promotion de la Femme.

Le document de projet a été élaboré, les besoins ont été chiffrés et sera soumis prochainement à l'UNESCO pour être financé.

- à Conception par le Collectif des Associations et ONGS Féminines du Burundi (le CAFOB) d'un journal trimestriel en français et en kirundi pour la femme

Le premier numéro a déjà paru en mars 1999 en français et un deuxième en français et en kirundi paraîtront au mois d'octobre 99.

- ñ Organisation par le projet Genre et Développement en Zone Rurale de séminaires de formation et des journées de réflexion sur le thème Genre, Population et Développement :

Une session de formation a été organisée à Bujumbura à l'intention des cadres du Ministère de l'Action Sociale et de la Promotion de la Femme. Cinq séminaires de réflexion de 4 jours ont été organisés en faveur des cadres provinciaux à Ngozi (une session en 1996 et une autre en 1998), Cankuzo (1997), Rutana (1997) et Muramvya (1998).

- ñ Réalisation de pièces de théâtre radiophoniques sur la question de l'égalité des genres.
- ñ Centre de documentation du CAFOB (Collectif des Associations et ONGs Féminines) mis à la disposition des femmes et de leurs associations.
- ñ Conception et la diffusion des émissions télévisées et radiophoniques sur tous les domaines prioritaires identifiés dans le cas du Burundi.

Magazine Femme y, est une émission animée trois fois par semaine (1 fois à la télévision, 2 fois à la radio en français et en kirundi). Dans ce cadre, des émissions ont été réalisées et diffusées sur des thèmes en rapport avec les domaines prioritaires.

L'émission y Femme et Média y réalisée avec l'appui du Centre pour Femme permet aux associations et ONGs Féminines d'être informées et de diffuser leurs propres informations.

1.2 Les actions spécifiques à chaque domaine

1.2.1 Femme et la santé

Le Programme National de Santé de la Reproduction, les Projets et ONGs appuyés par le FNUAP ont développé un programme d'IEC (information, éducation et communication) visant une meilleure information de la population dans le domaine de la santé de la reproduction intégrant l'approche genre. Dans ce cadre plusieurs actions ont été menées :

- ❖ des animateurs communautaires et des leaders de mobilisation sociale, dont la majorité sont des femmes, ont été formés. Cette formation leur a permis de sensibiliser la population en général et les femmes en particulier en faveur de l'allaitement maternel, la maternité à moindres risques, la femme et le SIDA, les droits de la femme en matière de santé de la reproduction, la nutrition des mères et des nourrissons, la vaccination etc. ... ;
- ❖ les mêmes thèmes ont été intégrés dans les programmes d'enseignement primaire et secondaire, ce qui permet de sensibiliser les jeunes scolarisés ;
- ❖ 1167 guides et 13.393 scouts ont également été formés. Ce canal a permis de sensibiliser les jeunes scolarisés et non scolarisés ;

- ❖ un réseau de journalistes sensibilisés sur l'approche genre et la santé de la reproduction a été mis sur pied. Ce réseau a étroitement travaillé avec le Projet IEC du ministère de la Communication. Dans ce cadre des émissions radios ont été régulièrement produits ;
- ❖ du matériel de sensibilisation a été produit et distribué ;
- ❖ des jeux concours en faveur des femmes sur les avantages des consultations pré et post-natales et sur la lutte contre le SIDA ont été organisés .

1.2.2 Lutte contre la pauvreté

Des missions de sensibilisation sur le travail en association ont été menées et des cassettes audio et vidéo ont été réalisées afin de vulgariser les résultats de ces campagnes. Dans ce domaine quelques thèmes ont été abordés à savoir :

- « Inarugo mu Burundi : intambanyi zibuza umukenyezi gushika kw'iterambere (La femme au Burundi : ýles obstacles à l'épanouissement de la femmeý)
- La femme et le développement en province NGOZI et le rôle des associations féminines.
- Les voies et moyens pour la promotion socio-économique de la femme.
- Les micro-crédits instruments de lutte contre la pauvreté ; cas de l'association pour la Promotion Economique de la Femme APEF.
- Umukenyezi mu kurwanya ubukene : la femme dans la lutte contre la pauvreté.

Des émissions ou des articles sont souvent publiés sur les thèmes relatifs :

- Au travail en associations ;
- Aux activités génératrices de revenu ;
- Au travail des structures d'appui des femmes comme les tontines, les caisses coopératives d'épargne et de crédit ;
- L'information sur l'accès au crédit ;
- L'introduction des technologies améliorées.

1.2.3 Education

Des émissions relative à la scolarisation des filles et l'alphabétisation des femmes ont été réalisées. Des articles ont été

produits dans le but de souligner l'impact de l'éducation de la fille sur son futur statut de femme.

Le CIEP (Centre d'Information et d'Education en matière de Population), avec l'appui du FNUAP a prévu dans son plan d'action 1999-2001, une action de plaidoyer en faveur de la scolarisation de la petite fille.

1.2.4 Femme et recherche de la paix

Il existe des tranches d'émissions sur la recherche de la paix prévues à la Radio-Télévision Nationale et des radios privées. Ces programmes ne s'adressent pas particulièrement à la femme. Néanmoins, le Magazine de la Femme, émission programmé 3 fois la semaine à la radio et à la télévision développe de thèmes relatifs :

- Au rôle de la femme dans le retour de la paix ;
- La part de la femme dans le processus de paix, dans la réconciliation et la reconstruction du pays.

Le Centre pour Femmes avec Studio Ijambo, ont produit de nombreuses magazines radiophoniques encourageant la réconciliation et l'émergence d'une culture de paix : Sangwe, Gira iyo uva n'iyu uja, Amasanganzira, Au delà des faits, Iteka n'ijambo, le feuilleton Umubanyi niwe muzyangu.

Toutes ces émissions cherchent à favoriser un plus grand dialogue et une meilleure compréhension mutuelle au sein de ma population.

1.2.5 Droits de la femme et des mécanismes institutionnels

Des émissions radio diffusées ont été réalisées sur divers thèmes notamment :

- la femme burundaise et ses droits ;
- les problèmes de successions et les solutions à y apporter ;
- la place de la femme en famille et sur le plan juridique ;
- la répartition des tâches ménagères entre l'homme et la femme .
- Dans le domaine de la lutte contre les violences à l'égard des femmes, plusieurs émissions ont été réalisées et des articles ont été publiés dans journaux nationaux.

D'une manière générale, l'objectif visé à travers toutes ces émissions est de faire parler les femmes, de les amener à s'exprimer sur des thèmes proposés, donner et en tirer des leçons et formuler enfin des recommandations.

Le CIEP (Centre d'Information et d'Education en matière de Population), avec l'appui du FNUAP, a prévu dans son plan d'action 1999-2000, une action de plaidoyer visant un engagement des décideurs et de la société civile pour l'élaboration et la mise en application des textes et lois égalitaires dans les domaines où subsistent encore des inégalitaires.

2. Les contraintes et recommandations spécifiques

ñ Les contraintes majeures pour la réalisation du plan d'action en matière de communication sont :

- Le manque de moyen humains et matériels en quantité suffisante ;
- Le manque de moyens financiers pour la réalisation du plan d'action en général ;
- La crise qui perdure et qui limite les descentes à l'intérieur du pays.
- Le manque de documentation en rapport avec les thèmes pré-cités ou d'autres sur la Conférence de BEIJING.

ñ Il faudrait organiser des débats au niveau national et provincial sur les questions des femmes et y faire participer les hommes en vue de combattre les stéréotypes.

CHAPITRE VII LES CONTRAINTES ET LES RECOMMANDATIONS GENERALES

L'évaluation du Plan d'action nationale a révélé des contraintes d'ordre institutionnel et des contraintes d'ordre conjoncturel. En égard aux contraintes et difficultés identifiées dans la mise en exécution du Plan d'action national de suivi des recommandations de BEIJING, des recommandations sont formulées en direction des partenaires intéressés au premier chef par la question de la promotion de la femme .

La coopération sous-régionale, régionale et internationale devrait être intensifiée.

1. Les contraintes

ñ L'élaboration et la validation du Plan d'action national a eu lieu en 1998, par des consultants indépendants ; sa mise en application n'a pas requis la sensibilisation et l'implication suffisantes de tous les acteurs et intervenants dans les domaines prioritaires retenus ; ceci a eu pour conséquences la difficulté d'obtenir les données et les indicateurs mesurables sur les réalisations des différents acteurs.

ñ L'absence de base de données constamment mise à jour au sein du Ministère de l'action Sociale et de la Promotion de la Femme est un handicap à l'évaluation exhaustive et régulière de la mise en application du Plan d'action national.

ñ Le manque de coordination des activités à l'intérieur des différents domaines retenus par les différents intervenants

(Gouvernement, Associations, ONGS..) et l'absence de politique claire et cohérente des diverses initiatives en faveur des femmes limitent la visibilité de l'impact des actions menées.

- ñ Avec l'embargo et le gel de la coopération, les bailleurs de fonds et ONGS internationales se sont orientés vers les actions purement humanitaires ; par conséquent, il y a eu ralentissement et parfois arrêt des réalisations des activités entamées . Les conditions de vie de la population en général et des déplacés vivant dans les camps des sinistrés en particulier ont continué à se dégrader.
- ñ Au niveau institutionnel, le Ministère de l'Action Sociale et de la Promotion de la Femme dispose des ressources humaines et des moyens matériels et financiers insuffisants, d'où les difficultés de mettre en application le Plan d'action et de coordonner toutes les initiatives entreprises par les différents intervenants dans les divers domaines.
- ñ Les femmes sont sous représentées lors de l'élaboration des programmes de développement et partant la sensibilité « genre » n'est pas souvent prise en compte.

En conclusion, les contraintes rencontrées résultent essentiellement du contexte politique difficile et de la situation économique et un environnement extérieur peu favorables au développement social et à la mobilisation de l'aide au développement.

2. Les recommandations

Au niveau national :

ñ Au Gouvernement :

- Mettre sur pied un Conseil National de la femme qui se chargerait de canaliser, d'orienter et d'assurer le suivi des aspirations de la femme burundaise ;
- Faire participer les femmes dans la formulation des projets et programmes de développement et définir une politique claire et cohérente qui prend suffisamment en compte tous les besoins des femmes dans les différents domaines ;
- Appuyer les structures d'encadrement des secteurs intéressant la femme (crédit, santé, éducation..) et les doter d'un budget annuel, sous réserve qu'elles aient un programme d'activités clair et cohérent ;
- Créer une base de données conjointement par le Ministère de l'Action Sociale et de la Promotion de la Femme avec

les Associations et ONGS Féminines et le Comité inter-agences des Nations Unies sur le « genre » ;

- Mobiliser les bailleurs de fonds pour les impliquer dans le financement des programmes intéressant la femme ;
- Assurer un meilleur suivi et une meilleure canalisation des activités des ONGS internationales.

ñ Aux Associations et ONGS Féminines

- Assurer une meilleure organisation des associations et ONGS, travailler sur base d'objectifs clairs et, dresser un bilan annuel des réalisations avec des indicateurs mesurables ;
- Promouvoir un engagement et une implication actifs des femmes dans les objectifs de leurs associations ;
- Initier ou renforcer la coordination des Associations et ONGS du même secteur (développement, paix etc.) ;
- Décentraliser progressivement les activités des Associations et ONGS nationaux en faveur des femmes du milieu rural ;
- Assurer une meilleure circulation de l'information, à l'intérieur des associations et entre les associations, par un échange régulier autour de leurs activités.

ñ A la femme

- S'informer et s'impliquer davantage dans les activités touchant à la promotion féminine
- (entreprenariat, droit des femmes, prise de décision...) et devenir un acteur politique.

Au niveaux sous-régional et régional

- Promouvoir ou renforcer des mécanismes de collaboration, tels les réseaux, aux niveaux sous-régional et régional pour stimuler la créativité, enrichir les réseaux d'échanges, la coopération pour un appui institutionnel, la recherche technologique et échanges commerciaux.

Au niveau international

ñ Aux bailleurs de fonds

- Plaidoyer pour la reprise de la coopération avec le BURUNDI et assurer un financement plus substantiel et mieux orienté en faveur des activités des femmes ainsi que l'encadrement technique nécessaire.

ñ Aux ONGS internationales

- Elaborer des politiques d'assistance relatives aux activités des femmes et s'associer, en partenariat, avec les associations et ONGS Féminines burundaises ;
- Disponibiliser un apport financier substantiel pour réaliser leurs programmes au Burundi.

=====